

LE PATRIMOINE DE LA VILLE D'EL JEM : ENJEUX ET DÉFIS POUR UNE NOUVELLE APPROCHE PATRIMONIALE

Salim BEN REJEB¹, Leïla AMMAR²

¹ Architecte, enseignant ENAU, Tunisie

² Maître de conférences, ENAU, Tunisie

Inscrit par l'UNESCO sur la liste patrimoine mondial en 1979, l'amphithéâtre d'El Jem est présenté comme l'un des plus grands et majestueux monuments non seulement de la Tunisie Romaine mais de toute l'Afrique Antique. Marquant l'apogée de la maîtrise technique constructive romaine de l'époque, cet ouvrage architectural témoigne de l'essor et de la prospérité de toute une cité durant les premiers siècles de notre ère, il s'agit de « **Thysdrus** ». Dès son édification, L'amphithéâtre Thysdritain surgissait dans son environnement et influait sur toute l'histoire de la région et de la ville.

Construite autour de l'amphithéâtre et en partie sur les vestiges de l'ancienne cité, « El Jem » est une ville qui dépendait de ce patrimoine : sa toponymie, sa genèse, son paysage, sa structure urbaine, son développement et sa croissance relèvent de ce fait monumental. En effet, toute l'histoire de la ville est liée à cet héritage qui bénéficie, jusqu'à une certaine époque, d'une présence forte dans la mémoire collective des habitants et marque, ainsi, leurs activités économiques, leur mode de production de l'espace, leurs pratiques sociales et même leurs récits populaires dans lesquelles ils attribuent un caractère mythique et légendaire au monument.

Toutefois, l'état actuel et à travers les différents niveaux d'analyse de la ville, nous montre que celle-ci n'attribue pas l'importance nécessaire à son patrimoine matériel malgré les potentialités gigantesques qu'il présente par ses caractéristiques historiques et son emplacement sensible et stratégique dans le territoire. La population quant à elle, peu consciente de ces potentialités, ne se reconnaît plus dans cet héritage, celui-ci ne marque plus les activités économiques, les pratiques sociales ou même leur vécu de l'espace urbain. Au contraire il constitue aujourd'hui un sérieux handicap pour le développement de

la ville. En effet, l'image perçue de cet héritage est totalement bouleversée, nous assistons aujourd'hui à une rupture totale entre les habitants et leur patrimoine.

Certes, les mutations économiques et sociales de notre époque, l'adoption d'une politique de patrimonialisation agressive, le mode de gestion foncière et paysagère du patrimoine, la complexité du mode de production de l'espace urbain et l'absence de stratégies urbaines efficaces face à une croissance rapide et non contrôlée de la ville ont contribué toutes à l'altération de cette relation.

Avec les nouvelles circonstances sociopolitiques de notre pays et le nouveau statut de la gouvernance des collectivités locales même si les textes de lois ne sont pas encore élaborés_ la situation actuelle nous incite à revoir les politiques urbaines dans la ville en général, à donner de l'importance au premier plan au patrimoine dans les interventions et la production de l'espace urbain et à faire de lui un facteur de développement économique et social. Pour, remédier à cette image altérée que porte la population à son héritage il faudrait réactualiser les relations entre citoyens et fait patrimonial qui les régissaient auparavant selon les moyens et les outils de nos jours.¹

L'objet de cette intervention est de mettre en lumière le patrimoine local de la ville d'El Jem et ses réelles potentialités à travers l'étude des caractéristiques de sa relation avec la population locale et son évolution dans les temps. Dans notre hypothèse, l'étude de cette relation, avec l'analyse des politiques de patrimonialisation antérieures et les impacts, constituent des outils intéressants, pour l'élaboration d'une nouvelle approche patrimoniale dans les stratégies urbaines à adopter pour la ville.

1. Historique de la ville d'El Jem et de l'héritage Thysdritain :

1- « L'amphithéâtre-forteresse »

Les recherches archéologiques, menées durant le XXe siècle, nous ont beaucoup renseignées sur une cité florissante durant les premiers siècles de notre ère. En profitant de son emplacement central et transitoire entre les côtes et l'hinterland et grâce à l'agriculture des oliviers et aux activités commerciales, essentiellement de l'huile d'olives et de l'artisanat, Thysdrus, apparut au IIIe siècle av-J-C, est passé d'une petite agglomération berbère, comme l'indique son

¹ Il faudrait mener une enquête auprès de la population pour connaître et comprendre les valeurs et le sens qu'elle accorde aujourd'hui au patrimoine, à l'héritage et à la mémoire des lieux. Ces valeurs sont bien souvent des valeurs d'usage et d'appropriation plus que des valeurs esthétiques ou mémorielles

nom, à une cité romano-Africaine prospère « *comptée parmi les cinq premières cités les plus importantes de la province* » dès la fin de IIe siècle ap.J-C avec un étendue de son espace urbain de plus de 180 Hectares². (pl.1)

Sur les époques chrétienne, vandale et byzantine, le site n'a pas fourni assez d'informations. Néanmoins, les découvertes archéologiques ont confirmé la vitalité de la cité jusqu'à la moitié du VIIe siècle avec un territoire très rétréci, limité à la zone ouest de l'amphithéâtre. Celui-ci est ne remplit plus sa fonction initiale mais il est transformé en **forteresse**³.

Avec les conquêtes arabes à la deuxième moitié du VIIe siècle, et durant près d'un siècle d'instabilité pour l'islamisation du territoire, « **l'amphithéâtre-forteresse** » constitue un refuge pour les armées byzantines en premier temps et pour les résistants berbères en second. Durant cette époque, seul l'amphithéâtre persiste, dans une cité totalement disparue, en tant que point militaire important dans la région.

Au cours de cette période et jusqu'à la fin du IXe siècle aucune indication ou mention n'a été signalée sur une vie urbaine sur le site mise à part ce rôle attribué à « l'amphithéâtre forteresse ». Néanmoins quelques découvertes archéologiques, datant du début du siècle, ont confirmé l'existence d'installations et d'habitations dans l'arène, sous les arcades de l'amphithéâtre et à son pied remonteraient à l'époque arabe primitive⁴. (Pl. 2)

Les études archéologiques, historiques et urbaines qui s'intéressent à l'histoire de la région depuis le Moyen âge arabe jusqu'à nos jours sont extrêmement rares. Toutefois, en cherchant dans les sources historiques, de différents types (récits de voyage, ouvrages géographiques, historiques ou littéraires, gravures, photos, etc..) depuis le Moyen âge et jusqu'aux débuts du XXe siècle, des auteurs arabes et occidentaux, nous constatons une forte présence d'El Jem dans les événements historiques de la région et une masse d'informations importantes explicitant les caractéristiques socio-économiques et spatiales de la ville.

² Hedi SLIM, Encyclopédie berbère, 16/1995, Edition électronique : URL : <http://encyclopedieberbere.revu.org/20182>. Page 1,2

³Hedi SLIM, Même référence, page8

⁴ P-L GADRA, « à l'amphithéâtre d'El Djem », Bulletin de la société archéologique de sousse, vol.N°13, 1909 Imprimerie Française, Sousse, Pages : 102 à 118.

2- « L'amphithéâtre-ville »⁵ : genèse de la première agglomération et du tissu urbain :

Le nom de « **Lajem** » ou « **Al Ajem** », qui signifie en langue Arabe « la forteresse », est mentionné pour la première fois dans les textes d'El Bekri au XIe siècle dans sa description de l'Afrique Septentrionale rédigée en 1068⁶. Ce site, suivant la description, comporte la « **forteresse ou Hisn El kahena** » avec un petit village comportant **une mosquée, un hammam et des souks** connu sous le nom d'ARZLES ou AZORLES⁷.

Durant l'époque Ziride puis l'époque Almohade, influencé par l'instabilité qu'a connue la région par les migrations des Hilaliens pour la première époque puis par l'invasion chrétienne pour la deuxième, El jem n'est mentionnée que par le rôle défensif de son amphithéâtre. Il constitue un refuge pour les populations fuyant mais surtout une forteresse nommée « **Hisn** » pour les « **El mourabitines** » qui défendent le territoire des invasions extérieures⁸. Semblablement aux « **Ribats** » sur les côtes, cette forteresse a joué, en plus de son rôle défensif et protecteur, un rôle social par l'éducation religieuse des réfugiés. Au XIIe siècle le petit village est entouré par une muraille avec des portes dont l'une est nommée « Porte de Mahdia »⁹.

C'est à l'époque Hafside et à partir du XIIIe siècle que nous constatons des descriptions précises de l'agglomération explicitant les composantes spatiales, les activités économiques de la population, basées essentiellement sur le commerce et l'agriculture, et même leurs origines ethniques. Les textes des chroniqueurs

⁵ Cette expression est inspirée de celle utilisée par Aldo ROSSI « le théâtre-ville » pour la description de la genèse de la ville de Nîmes (ou aussi de la ville d'Arles) dans son ouvrage « *l'architecture de la ville* ». Pages de 108 à 111.

⁶ Abu Ubayd EL BEKRI, mort 478 Hj-1085Ap.j Edition Arabe : « *Al Masselek Wa Elmamalek* » » présentation et révision : Jamel Tolba, Dar ElKotob Al Ilmiyah- Beirut, Liban _ 1^{ère} Edition, 2003 _ Page 193.

Edition Française : « *Description de l'Afrique Septentrional par El Bekri* » traduite par Mac Gruckin De Slane, Paris Imprimerie impériale, 1859, Page 52

⁷ La liaison toponymique avec le mot « Tysdrus » est très explicite. Toutefois les historiens considèrent que ce texte est ambigu et que la description du village présenté peut concerner le site de Rogga situé à 12 kilomètres de l'amphithéâtre.

⁸ Mohamed HASSEN, « *la Ville et la campagne en Ifriquia à l'époque Hafside* - الحفصي العهد في - والبادية المدينة » Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, Université de Tunis I- 1999, pages : de 753 à 768

⁹ Mohamed HASSEN, même réf. Page : 258

arabes, « Attijeni »¹⁰ et « Al Abdari »¹¹, au XIVE siècle, évoquent l'importance de la taille du village, de ses souks, de sa mosquée (*Jami*), de ses fermes et de ses terrains agricoles limitrophes. En effet, à partir de l'époque hafside, caractérisée par une stabilité partielle, la fonction attribuée aux « ribats » et « hisn » a été cédée aux « zaouia-Marabout »¹², ce qui a permis un développement urbain beaucoup plus important à l'extérieur de l'amphithéâtre dans lequel les « zaouias » constituent les éléments structurants de la vie sociale.

Il faut signaler que les noms « Mrabtine » et « Zaouia » persistent jusqu'aujourd'hui et constituent les deux grands quartiers historiques de la ville. Le premier quartier est situé à Sud-ouest de l'amphithéâtre alors que le deuxième est à son Sud-est. Ils caractérisent une identité d'appartenances pour les habitants même à travers leurs récits populaires dans lesquels ils confirment l'ancienneté du premier quartier.

Faute d'informations archéologiques, ces données toponymiques peuvent, en plus des données historiques présentées, nous fournir une idée sur les caractéristiques spatiales de la ville à partir du XIIIème et XIVème siècles.

(Pl. 2)

3- « L'amphithéâtre et la ville » : croissance et caractéristiques jusqu'à la fin du XIXème siècle

Durant les débuts de l'époque moderne, peu d'informations sont fournies sur la ville et son rôle dans la région.

Toutefois, la fin du XVIIe siècle, sous le règne de Mohamed Bey El mouradi, était marquée par la révolution de la population locale en 1698 sur le pouvoir. Une fois encore l'amphithéâtre a constitué une forteresse pour se protéger de l'armée du Bey. Le monument a subi des coups de canon causant des brèches dans les parties Sud et Ouest.

Au XVIIIe siècle, le chroniqueur marocain « Alwirthilani »¹³, lors de son passage sur le site, décrit un village de forme circulaire à proximité du monument avec des champs d'oliviers périphériques « extraordinaires par le nombre et par la taille »

¹⁰ Abdoullah Ibn Mohamed ATTIJENI, « *Rihlet Attijeni* » (706-709 H/ 1306_1309 A.jC) _ révision et introduction : Hassen Hosni ABDELWAHAB- Addar al aarabiaLilKitab_ 1981 – Pages : 57-65

¹¹ Abu Abdoullah AL ABDARI, (mort après 1300 A.jc) « *Rihlet Al Abdari* ». Révision Ali Ibrahim KORDI, Editions Saad Eddine, Damas, 2005. Pages 486,487

¹² Mohamed HASSEN, même réf. Page : 763

¹³ Alhoussein Ibn Mohamed AL WIRTHILANI (1713 - 1779), « *Nozhat Alanthar* », Imprimerie Pierre F. Algérie, 1908. Page 658.

C'est au cours du XIXe siècle que nous repérons la première carte de la ville avec des recensements officiels élaborés par l'École Militaire du Bardo¹⁴. (Pl. 3)

Dans cette carte nous pouvons identifier les réseaux des voies, leurs hiérarchies, les îlots ainsi que les monuments et les équipements avec une légende.

Étendu sur plus de 30 hectares, l'espace urbain de la ville était concentré au sud du monument et limité par les domaines agricoles. Les deux grands quartiers d'habitation sont séparés par la grande place du souk au pied de l'amphithéâtre et par la voirie Nord - Sud qui aboutit à l'usine de l'armée de la Régence « Dar El baroud »¹⁵ et sa grande place. Ce bâtiment constitue le premier bâtiment officiel de la ville.

Le recensement quant à lui inventorie 9 mosquées (un Jamii et 8 Mesjeds) dont deux avec minaret, plus que 10 zaouia- marabouts, un grand souk (au pied de l'amphithéâtre selon la légende), hammam, moulin, 14 huileries et 205 maisons. A partir de ces données et à travers une analyse récente¹⁶ du site, nous pouvons définir les caractéristiques urbaines et architecturales du tissu qui remonteraient à cette époque. (Pl. 3 et Pl.4)

À l'échelle du tissu, le monument constituait l'élément structurant de l'espace public : les parcours et les voiries principales qui desservent les grands quartiers convergent vers « El Ksar » et sa « place ». Cette dernière abrite les principales activités urbaines d'échanges à savoir le grand souk, les commerces de différents types, la mosquée *jamii*, etc. les deux grands quartiers sont structurés par des placettes donnant sur les *zaouia-marabouts* et les mosquées. Sur les rues principales se répartissent les équipements (huileries, hammam, moulins, etc.) et les grandes demeures. Cette configuration définit une typologie semi-rurale dans laquelle on peut trouver l'ensemble (habitat, équipement, écurie, annexes) sur la même parcelle avec une surface importante pouvant atteindre les 3000m². Les ruelles et les impasses, quant à elles, desservent le reste des habitations.

¹⁴ L'École militaire du Bardo est une institution d'enseignement militaire de la régence de Tunis, fondée par Ahmed Pacha Bey Alhousseini (règne 1837-1855) en 1837 et fermée en 1868.

¹⁵ Construit pendant le règne de Ahmed Pacha Bey. C'est la deuxième usine construite dans la régence après celle de Tunis. Dans le même complexe était construite *Dar El Bey*. La façade de ce bâtiment persiste jusqu'à nos jours, la construction en elle-même a subi plusieurs transformations au cours du temps : elle est transformée en siège de *postes et télégraphes* au début du protectorat, en *école de jeunes filles* à partir des années 40 du XXe siècle, puis devenue la *maison du peuple* à l'aube de l'indépendance et jusqu'aux années 90. Actuellement, il est exploité comme sièges d'associations.

¹⁶ Une étude approfondie du tissu, avec les différents niveaux d'analyse, a été effectuée dans le cadre d'un mémoire d'architecture à l'ENAU « *sauegarde, dynamisation et mise en valeur du tissu ancien de la ville d'El jem. Stratégies et interventions : pour une nécessaire articulation du neuf et de l'ancien* ». Présenté par : Salim BEN REJEB, sous la direction de : Mme Leila AMMAR. 2003. Université de Carthage, Ecole nationale d'architecture et d'urbanisme ENAU ;

Le monument domine le gabarit général du bâti ainsi que la silhouette et le paysage de l'ensemble. Émergeant et omniprésent de n'importe quel point de vue dans le tissu, il représente l'élément de repère majeur par la singularité de son échelle, sa forme, sa géométrie et sa couleur.

Cette même dominance est assurée à l'échelle des maisons et des habitations du tissu. Avec un espace libre privé assez important et une hauteur réduite limitée à un seul niveau, « El Ksar » est toujours présent même dans les espaces privés.

Construit en partie sur l'ancienne « Thysdrus », ce tissu a profité durant ses périodes de croissance des matériaux existants. La cité antique jusqu'alors en ruine et totalement comblée par les terres constituait une carrière riche en différents matériaux. D'ailleurs, nous pouvons remarquer la présence de ces matériaux anciens dans tous les bâtiments. Leur mode de réutilisation marque un caractère particulier dans la construction par la présence des pierres de tailles dans les coins de chaque unité d'habitation (*El bit*), elle assurerait selon une légende locale la sécurité constructive et spirituelle et rappelle ainsi le rôle de refuge et du protecteur qu'a joué l'amphithéâtre durant les périodes d'insécurité et des invasions. Dans les bâtiments publics, tels que les mosquées, Zaouias, Hammam, etc, l'usage de ces matériaux est plus explicite : mur entier en pierre de taille, futs et chapiteaux pour les éléments porteurs et tuileaux romains pour les coupes.¹⁷(Planche 4)

A la fin du XIXe siècle, marqué par l'occupation française du territoire tunisien en 1881, une nouvelle ère débutera avec de nouvelles méthodes de production et d'interventions sur l'espace urbain.

I- Les opérations urbaines et les politiques de patrimonialisation : historique caractéristiques et aperçu critique

1- L'époque du protectorat français, le service des Antiquités et des Arts¹⁸

Le 26 janvier 1893 l'amphithéâtre est classé monument historique par le Service des Antiquités et des Arts de la Régence. Celui-ci envisage un projet de déblayement et une étude archéologique du monument. Néanmoins, les moyens humains et financiers de l'époque et l'occupation des galeries par la population

¹⁷Jaques REVAULT, « Note sur l'habitation traditionnelle d'El Djem », Cahier des arts et techniques nord-africaine N°6, 1960-1961, Page 215

¹⁸ Service des antiquités et des arts de la régence, créé le 8 mars 1885 par le protectorat français sous le nom de « service des antiquités, beaux-arts et monuments historiques », en 1886 le nom devient « direction des antiquités et des arts ». En 1957, il est remplacé par l'Institut National d'Archéologie et d'Art (INAA). En 1993, il prend le nom d'Institut National du Patrimoine (INP)

ont retardé le projet. C'est en 1909 et à l'occasion de l'édification de la station de chemin de fer de la ville que ce projet débutait pour fournir les remblais nécessaires aux travaux¹⁹.

Les travaux ont démarré le 1^{er} février 1909²⁰, elles consistaient à déblayer l'arène et les galeries extérieures occupées par les habitants et affectées en commerces et dépôts de divers usages servant la place et le souk de la ville. Il a été décidé donc de déplacer une partie du souk vers la grande place de « dar El Baroud », celle-ci est réaffectée en service de Poste et Télégraphe. Sur cette même place était édifiée la station ferroviaire inaugurée en 1911²¹ suivie par l'édification du « buffet hôtel²² ». Cette place avec celle de l'amphithéâtre, et l'axe qui les relie, constituent le centre de la ville et comportent les activités communes de la population. (Pl. 5)

Nous pouvons considérer que ces travaux constituaient le premier projet urbain et la première extension du centre-ville en créant l'axe qui débute par l'amphithéâtre et sa place et aboutit à la gare ferroviaire et la deuxième place.

Toutefois, la voie ferrée, qui relie El Jem aux autres villes avec la Route N°1 créée à la même époque, constituera une limite et une barrière pour la l'extension de centre-ville ce qui engendrera des problèmes de densité et influencera la croissance urbaine dans l'avenir. En 1922, la ville est devenue commune par le décret du 29 mars 1922.

2- De l'indépendance et jusqu'aux années 1990

Avec l'Etat de l'indépendance, la ville a connu plusieurs transformations majeures. Durant des décennies, à partir des années 60 et jusqu'à la fin des années 80, les politiques urbaines et en réponse aux exigences de la modernité et aux nouveaux défis socioéconomiques ont changé profondément le paysage de la ville et sa structure avec un nouveau mode de production de l'espace urbain et bâti

¹⁹ P-L GADRA, « à l'amphithéâtre d'El Djem, Rapport du conducteur des ponts et chaussées, chef de section, au sujet des premiers travaux de déblaiement opérés lors de la construction de la ligne Sousse-Sfax », Bulletin de la société archéologique de Sousse, vol.N°13, 1909 Imprimerie Française, Sousse, Pages : de 102 à 118

²⁰ LA VIE COLONIALE, revue de la colonisation, du commerce et d'industrie. « *Actualité coloniales, l'amphithéâtre d'El Djem* ». Page 35. Source : Gallica.bnf.fr/Bibliothèque Nationale de France.

²¹ LE RADICAL, journal « *M. Fallières inaugure un chemin de fer*, le 20 Avril 1911 », N° du 21 Avril 1911. Page 2, Source : Gallica.bnf.fr/Bibliothèque Nationale de France.

²² Cet hôtel a subi beaucoup des transformations en conservant sa fonction, pour être enfin démoli et remplacé par l'hôtel actuel « Julius » aux débuts des années 2010.

explicitant le « pouvoir de l'Etat » et remplaçant ainsi l'ancien mode de production.

Dans les années 60, les activités-jugées gênantes et insalubres- qu'avait connu la place d'« El Ksar » ont été déplacées, les constructions tout autour de l'amphithéâtre ont été démolies et les terrains supports des bâtiments rasés ont été expropriés dans le but de protéger le monument et de le **mettre en valeur par rapport à son environnement.**

Les opérations de démolition et d'expropriation ne concernent pas uniquement les terrains voisins du monument, elles ont touché les anciens quartiers et la totalité des composantes de la ville. Les interventions consistaient à l'élargissement des rues, essentiellement l'axe reliant l'amphithéâtre à la gare²³, à la démolition des monuments religieux structurants (zaouia, mosquée...), à exproprier et à geler des terrains archéologiques (plus de 30 Hectares) limitrophes à la ville afin de protéger les vestiges restants de l'antique « Thysdrus ».

Quant à lui, le règlement de l'urbanisme a imposé des zones de « cônes de vision » dès les entrées de la ville jusqu'à l'amphithéâtre dans lesquelles les hauteurs des constructions ne doivent pas dépasser les 6.5 m et 5m sur un rayon de 200 m à partir du centre du monument. Il a exigé aussi des zones archéologiques non constructibles et d'autres constructibles sous réserves sur toute la zone ouest de la ville. Ainsi, plus que 50% de la zone communale est tributaire de ce règlement qui a conservé le caractère dominant du monument. Toutefois, il a généré une croissance horizontale de la ville.²⁴

Ainsi, toutes les interventions et les décisions étaient orientées vers la protection et la maîtrise du foncier dans les zones riches en vestiges archéologiques. Le monument n'appartenait plus aux habitants mais au pouvoir de l'Etat qui assurera sa gestion et sa protection. **L'image symbolique** du fait monumental et de l'héritage historique n'est plus la même. Ils ne constituent plus l'élément sécurisant et de rassemblement mais de refoulement et de méfiance. Une bonne partie des propriétés privées a été expropriée et gelée sans remboursement équitable. La structure de la ville a été profondément touchée par les actions de démolition des monuments religieux et d'élargissement des rues. **Les habitants ne se retrouvent plus dans leurs espaces publics et la relation avec l'héritage**

²³ Devenue Avenue Habib Bourguiba. à vocation commerciale cet axe à été élargie (12 m au lieu de 5m) et les façades ont été uniformisées. Parallèlement, sur la grande place de la gare, plusieurs autres bâtiments publics ont été construits.

²⁴Règlement d'urbanisme de la ville d'El jem – Plan d'aménagement urbain 2004

historique est totalement bouleversé, nous assistons alors, à une rupture totale. (Pl. 6)

Les années soixante-dix étaient marquées par l'ouverture du musée²⁵ (en 1970) et par l'inscription de l'amphithéâtre sur la liste du patrimoine mondial²⁶, quant aux restes des vestiges, essentiellement les terrains archéologiques gelés et le petit amphithéâtre, ont été délimités, sécurisés et délaissés en l'état jusqu'à nos jours.

D'un intérêt historique et archéologique²⁷ énorme, ces terres gelées contiennent des éléments du premier tissu primitif de « Thysdrus », des monuments majeurs de la cité outre l'amphithéâtre (cirque de taille importante, forum, théâtre. etc.) des thermes, des demeures et beaucoup d'autres éléments méconnus sur une même parcelle de terrain d'une taille importante. De même intérêt, le petit ou les premiers amphithéâtres thysdritains, situés face au musée, connaissaient le même destin et n'avaient pas subi d'interventions pour les conserver et les valoriser²⁸.

Dans les années quatre-vingt et pour assurer une infrastructure d'accueil pour les visiteurs, une opération d'aménagement et d'embellissement des alentours de l'amphithéâtre a eu lieu. Commandité par la commune de la ville en coordination avec les autres services de l'Etat essentiellement l'INAA²⁹, ce projet urbain consistait à édifier une galerie commerciale à l'ouest du monument et une allée piétonne tout autour, à réaménager une entrée pour le relier au centre-ville et à aménager les espaces dégagés en zones vertes. Pour une population à faibles revenus, ces années étaient prometteuses et porteuses d'espoir. Avec un nombre croissant de touristes visiteurs, les activités de commerce artisanal commencent à s'épanouir tout autour de l'amphithéâtre tandis que d'autres activités émergentes, telles que les confections de la mosaïque, du « margoum » et du cuir, étaient lancées et les habitants commençaient à saisir les débuts des retombées économiques de ce patrimoine. Culturellement nous assistons à la

²⁵ Aménagé à l'emplacement d'une demeure romaine, le musée archéologique d'El Jem était fondé en 1970. Il comporte une collection importante de mosaïque, des sculptures, des céramiques...etc provenant du site, un parc archéologique avec les vestiges des grandes demeures romaines et une villa reconstituée dans les années 90 (la maison Africa).

²⁶ 29 Octobre 1979.

²⁷ Hedi SLIM même référence, Pages de 2 à 7.

²⁸ Hedi SLIM, « *les amphithéâtres d'El Jem* » dans « Comptes rendus des séances de l'académie des inscriptions et belles lettres », 130 e année, N°3, 1986, Pages : de 440 à 469. http://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1986_num_130_3_14403

²⁹ L'INAA : Institut National d'Archéologie et d'Art, l'appellation est changée en INP, Institut National du Patrimoine par le décret loi n° 92-2215 en 1992.

naissance du festival international de la musique symphonique³⁰, unique dans son genre en Tunisie dont les sessions annuelles se déroulent jusqu' à aujourd'hui au sein de l'amphithéâtre.

Toutefois, le tourisme de passage qui se limite à la visite de l'amphithéâtre durant une heure n'a pas réussi à assurer des retombées importantes et s'avère insuffisant pour une population en pleine croissance.

3- L'état actuel, acteurs et appréciations du patrimoine architectural et urbain à El Jem

Plus d'une trentaine d'années après, la situation de ce patrimoine et sa relation avec la population locale n'ont pas beaucoup changé dans une ville qui a connu, entretemps, des mutations socioéconomiques majeures. Les activités liées au tourisme n'ont pas connu de développement même avec le programme du tourisme culturel lancé par l'Etat dans les années 90. Les activités de la ville se diversifient et la population a pu améliorer ses revenus grâce à d'autres secteurs essentiellement le commerce³¹.

L'amphithéâtre, fait monumental, continue à jouer son rôle économique en accueillant des centaines de milliers de visiteurs par an et monopolise toutes les activités et les événements culturels. Le musée, à moins d'un kilomètre du monument reste peu visité (moins de 10 % des visiteurs). Le petit amphithéâtre, non classé patrimoine national est abandonné, il connaît aujourd'hui des dégradations majeures³². Les terrains archéologiques gelés riches en vestiges enfouis sont délaissés, non classés et non exploités. En effet, les institutions officielles l'INP et l'AMPVPPC, uniques gestionnaires du patrimoine en Tunisie, à défauts des ressources, de planification et des politiques innovantes n'arrivent pas à assurer une meilleure gestion et valorisation de la totalité de ce patrimoine malgré l'effort remarquable dans la préservation et la protection foncière de ce potentiel. Nous pouvons signaler dans ce sens qu'aucun autre monument ou

³⁰ Fondé par M. Mohamed Naceur, ancien maire d'El jem, la première session a débuté en 1986.<https://festivaleljem.tn/>

³¹ Depuis les années 90, toute une zone commerciale s'est développée sur la ceinture de la ville (GP1), elle compte aujourd'hui plus d'un millier de commerce tout au long de 4 Km . Accueillant des milliers de passagers par jour, cette zone commercialise essentiellement les produits importés et la contrebande. Toutefois, cette partie de la ville, malgré son importance économique, est totalement marginalisée, elle ne présente aucune infrastructure d'accueil. (Planche 7)

³² Depuis quelques mois, des travaux de restauration ont débutés par le service responsable de l'INP sous la direction de Mme. Hager Krimi.

élément, à part le grand monument, n'a été inscrit sur la liste du patrimoine national depuis 1893, ou celle du patrimoine mondial depuis 1979.

Quant à l'ancien tissu urbain jusqu'ici méconnu et non suffisamment étudié, et en dépit de toutes ses qualités urbaines et architecturales, est vidé de sa population initiale et menacé lui aussi par la dégradation³³. Pour la population locale, les valeurs d'appropriations accordées à son héritage, ancestral et antique, sont totalement rompues. Par la modernité, les mutations contemporaines et le nouveau mode de vie, les habitants ne se retrouvent plus dans les vieux murs et les vieilles maisons des anciens quartiers malgré leur situation stratégique au centre-ville et leur proximité au monument. L'héritage antique, qui a été le fait sécurisant et l'élément modérateur de la vie économique et sociale des habitants s'est transformé, par les drames de l'expropriation agressive et par les handicaps qu'il impose en un fardeau lourd.

Sur le terrain, les enquêtes menées auprès de la population pour connaître et comprendre les valeurs et le sens qu'elle accorde actuellement au patrimoine, à l'héritage et à la mémoire des lieux, nous montrent que ces valeurs sont bien souvent des valeurs d'usage, d'utilité et d'appropriation plus que des valeurs esthétiques ou mémorielles.

L'étude du contexte nous montre que toutes ces structures occupent un emplacement central, sensible et stratégique dans la ville. Ils représentent un potentiel foncier et patrimonial gigantesque. Dans une ville, dont l'espace urbain est étendu sur plus de 1000 Hectares, ces sites représentent presque 100 Hectares soit 10% de la surface totale. Non exploités et non articulés avec les nouveaux quartiers et les autres éléments de la ville ces terrains ne peuvent que constituer un handicap pour son développement. Ceci est renforcé par la réglementation urbaine qui interdit la construction verticale au centre-ville ce qui génère de sérieux problèmes de densité. Elle favorise d'avantage une croissance horizontale assez onéreuse et contraignante pour la collectivité locale. Celle-ci, sous l'influence de la centralité de l'ancien système politique, n'a jamais donné de l'importance au patrimoine dans ses interventions sur l'espace urbain. Nous mentionnons l'absence totale d'une vision future de la ville ainsi que des

³³ Le tissu connaît depuis quelques années une campagne de destruction des anciennes maisons et équipements, essentiellement sur les parcours principaux, remplacées par des constructions contemporaines à étage, à vocation commerciale en RDC et polyfonctionnelle en étage. Le type de ces bâtiments et leurs hauteurs altèrent le caractère dominant de l'amphithéâtre dans le paysage urbain. (Planche 7)

stratégies ou politiques urbaines à adopter³⁴ en tenant compte du contexte existant avec ses potentialités et ses anomalies.³⁵

A vrai dire, l'ancien système politique basé sur la centralité dans les décisions du devenir de nos villes, le système *conventionnel*³⁶, *classique* et unique dans la gestion du patrimoine par les institutions responsables dans notre pays avec l'absence totale de coordination entre différents acteurs et intervenants favorisent d'avantage la complexité pour agir et intervenir sur l'urbain et empêchent même la planification de stratégies efficaces pour assurer un développement meilleur de la ville.

Conclusion : pour une nouvelle approche patrimoniale dans les stratégies urbaines de la ville d'El Jem

Les nouvelles circonstances sociopolitiques de notre pays et les nouvelles approches dans la gestion du patrimoine proposées par les institutions internationales, incitent tous les acteurs, à revoir leurs modes d'intervention et de gestion face à la situation actuelle de la ville.

Pour la gestion du patrimoine inscrit ou en cours d'inscription, l'UNESCO propose depuis quelques années une nouvelle approche « **orientée sur les valeurs** » et basée sur l'ouverture et la cogestion³⁷. Remplaçant l'ancien système de gestion « *conventionnel* » et unique, le nouveau système adopte une approche « **participative** » entre les différentes « **parties prenantes** »³⁸. Il propose la planification comme un outil garant de l'aboutissement de ce système à travers « **des plans de gestion** »³⁹, ceux-ci doivent réunir les acteurs autour des valeurs des biens patrimoniaux.

³⁴ Dans ce sens, il suffit de signaler que le dernier et l'unique projet urbain porté par la mairie est réalisé à travers le plan d'aménagement de 1985 _ décret n° 85- 789 du 29/05/1985) avec la structuration des alentours de l'amphithéâtre. Les plans d'aménagement d'après (au nombre de 2, celui de 1995 et de 2006) n'ont jamais proposés des visions stratégiques et innovatrices pour la ville.

³⁵ Nous signalons que la seule étude urbaine est « *Une oliveraie romaine entre l'autoroute et la mer* »

³⁶ Manuel « *Gérer le patrimoine mondial culturel* » 2014

³⁷ « *Gérer le patrimoine mondial culturel* », Manuel de référence, UNESCO – 2014.

³⁸ Selon le guide, « *Les parties prenantes* » sont les acteurs intervenant dans la gestion du patrimoine, ils peuvent être les collectivités locales, les associations, les populations...etc. Page 16.

³⁹ « *Gérer le patrimoine mondial culturel* », Manuel de référence, UNESCO – 2014. Page 131

A l'échelle nationale, le nouveau code des collectivités locales⁴⁰, promulgué en 2018, propose un mode de gouvernance participatif et ouvert basé sur la décentralisation et donne, ainsi, plus de pouvoir et de champ d'action en faveur des décideurs locaux dans les programmes de développement et l'aménagement urbain⁴¹. Pour la commune, ce cadre législatif peut constituer un point de départ pour proposer une nouvelle vision dans le cadre **d'un projet urbain global**. Ce projet doit proposer les orientations sur les années à venir et doit mettre le patrimoine de la ville au premier plan dans toutes les stratégies à adopter et le considérer comme moteur de développement économique et social. Sur le terrain, les stratégies vont être concrétisées par des interventions spatiales et par des projets d'aménagement de différentes envergures. Les projets doivent être planifiés et hiérarchisés selon l'importance et les moyens actuels. A grande échelle, il est souhaitable de viser l'articulation des sites archéologiques, qui doivent être ouverts au public, et les anciens quartiers historiques, potentiel foncier central mais non exploité et affecté, aux nouveaux quartiers et l'ensemble de la ville dans le but de les intégrer dans le circuit économique et résoudre, entre autres, les problèmes de densité et d'extension du centre-ville.

Il est vrai qu'actuellement les sites archéologiques sont sous la direction exclusive des institutions responsables, mais la volonté d'adopter une **approche participative** dans la gestion par les différentes **parties prenantes**, peut promettre une meilleure coordination et permettre à la commune de tirer des bénéfices pour agir face aux financements des programmes et des projets de développement.

Pour les anciens quartiers, qui doivent être en premier lieu protégés et mis en valeur dans le cadre législatif approprié⁴², une démarche porteuse de valeurs d'usage et ouverte à l'appropriation des citoyens doit être adoptée par des projets ponctuels de réaménagement et de réaffectation des espaces publics libres et bâtis. Parallèlement à cela, il faut mener des actions de valorisation, d'éducation et de sensibilisation au patrimoine matériel et immatériel auprès des citoyens et les encourager à adopter des projets de réaffectation et de reconversion des anciennes constructions non occupées suivant des programmes adéquats liés au

⁴⁰ Loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018 relative au code des collectivités elles sont hiérarchisées en : commune, régions et stricts. Dans notre cas, nous voulons dire par collectivité locale, la commune.

⁴¹ Voir article 29 du code des collectivités locales

⁴² Plan de sauvegarde et mise en valeur

tourisme culturel : maison d'hôtes, espaces culturels, commerces artisanaux, espaces de consommation.etc.

Certes, les actions de sensibilisation et de valorisation doivent être menées par tous les acteurs mais essentiellement par la société civile à travers les associations et les initiatives citoyennes. Sa contribution dans ce domaine est capitale par l'événementiel lié au patrimoine, par la sensibilisation de ses valeurs et même par la proposition et la participation des citoyens dans les projets concrets d'aménagement⁴³. En plus de leur rôle éducatif, ces événements contribuent largement dans l'animation culturelle et économique de la ville⁴⁴.

Sur le plan pratique, le système urbain tunisien prévoit le **plan d'aménagement urbain (PAU)** comme document de base de la planification urbaine avec d'autres documents secondaires, détaillés et hiérarchisés. Dans le cas d'El jem, l'intégration des « **plans de gestion** » des biens patrimoniaux et l'adoption des autres plans de protection telle que le « plan de protection et mise en valeur PPMV » ou le « plan de sauvegarde et de mise en valeur PSMV » dans le plan de base peuvent être des outils intéressants pour une meilleure maîtrise de l'espace urbain et de sa gestion.

Le PAU constitue l'instrument qui concrétise les orientations et les politiques urbaines par les réglementations d'occupation du sol et sa régulation. Néanmoins, la complexité de la procédure d'élaboration et sa durée, le nombre élevé des acteurs-intervenants et le manque de coordination, la dépendance au budget de l'Etat pour les financements et l'insuffisance des moyens humains de la commune limitent son efficacité et son utilité.

Pour faire face à ces handicaps, **les acteurs** et **les parties prenantes** doivent adopter des stratégies communes et des actions cohérentes à travers **une approche participative**⁴⁵ dans la gouvernance, dans la gestion du patrimoine et dans la production de l'espace urbain de la ville. Dans cette approche, le rôle de la collectivité locale est capital par la proposition de stratégies et d'orientations,

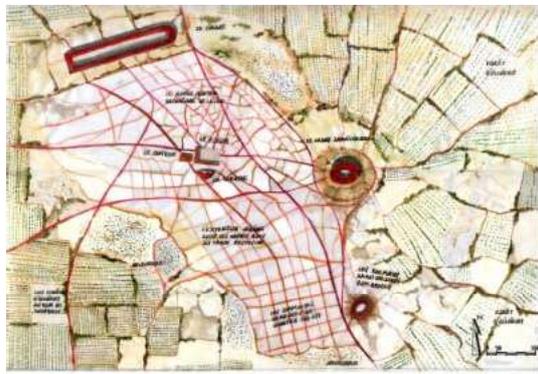
⁴³ Article 29 du Code des Collectivités Locales oblige les communes d'adopter une approche participative avec la société civile.

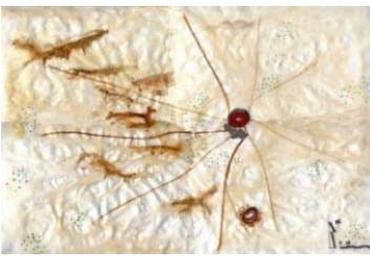
⁴⁴ Nous pouvons citer dans ce sens les exemples de « *les journées romaines d'El jem* » ou « *le festival international de la musique symphonique* » durant lesquelles la ville connaît une activité économique et culturelle intéressante. Les deux événements sont liés au patrimoine et organisés par des associations.

⁴⁵ Cette approche participative peut se concrétiser par des « *ateliers et observatoires collaboratifs du patrimoine* » permettant de réconcilier le citoyen d'El Jem avec son patrimoine et gérés par des comités municipaux et de citoyens qui impulsent dans la ville une nouvelle dynamique urbaine et patrimoniale.

par la coordination entre les différents intervenants et institutions et par le suivi et le financement des actions à mener.

Toutefois, ces actions ne peuvent être abouties qu'à travers une assise législative, basée sur la décentralisation, donnant aux collectivités locales la possibilité de jouer ce rôle pleinement. De sa part, la collectivité locale doit exprimer la volonté d'adopter cette politique à travers sa structure, en créant un comité responsable du patrimoine, et à travers ses ressources humaines par la mise en place d'un service concerné comportant les compétences nécessaires pour faire face à ces défis. La situation actuelle s'avère loin de ces ambitions.

	
<p><i>Thysdrus (Eljem)- Vue générale : Restitution de J.C Golvin Source : http://jeanclaudegolvin.com/el-jem/</i></p>	<p><i>Essai d'une Transcription plane de la restitution de J.C Golvin Cartographie : S. Ben Rejeb</i></p>
<p>Planche 1 : Thysdrus, IIe et IIIe siècle.</p>	

		
<p><i>IXe siècle : l'occupation du site se limite à l'amphithéâtre</i></p>	<p><i>XIe siècle : Naissance du premier quartier « Mrabtine »</i></p>	<p><i>XIVe siècle : développement de deux quartiers « Mrabtine » et « Zaouia »</i></p>
<p>Planche 2 : le site et la genèse de la ville. Cartographie S. ben Rejeb.</p>		



*El jem- Carte de l'école militaire de Bardo
Elaborée entre 1857 et 1868*



*Gravure originale en taille-douce sur acier dessinée
par Sir Grenville, Temple, Bart, gravée par Sands.
1840*

La ville est à droite de l'amphithéâtre

Source : <https://fr-fr.facebook.com/El-jem-Jadis>

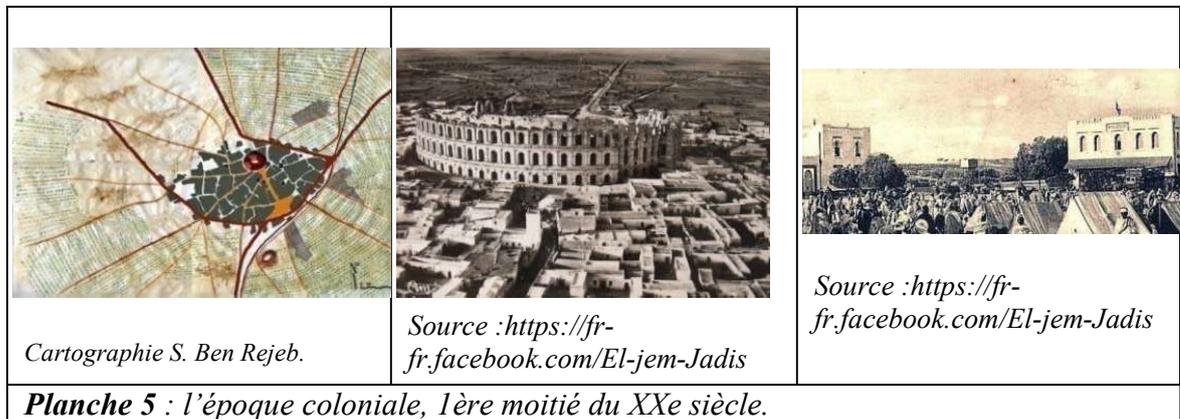
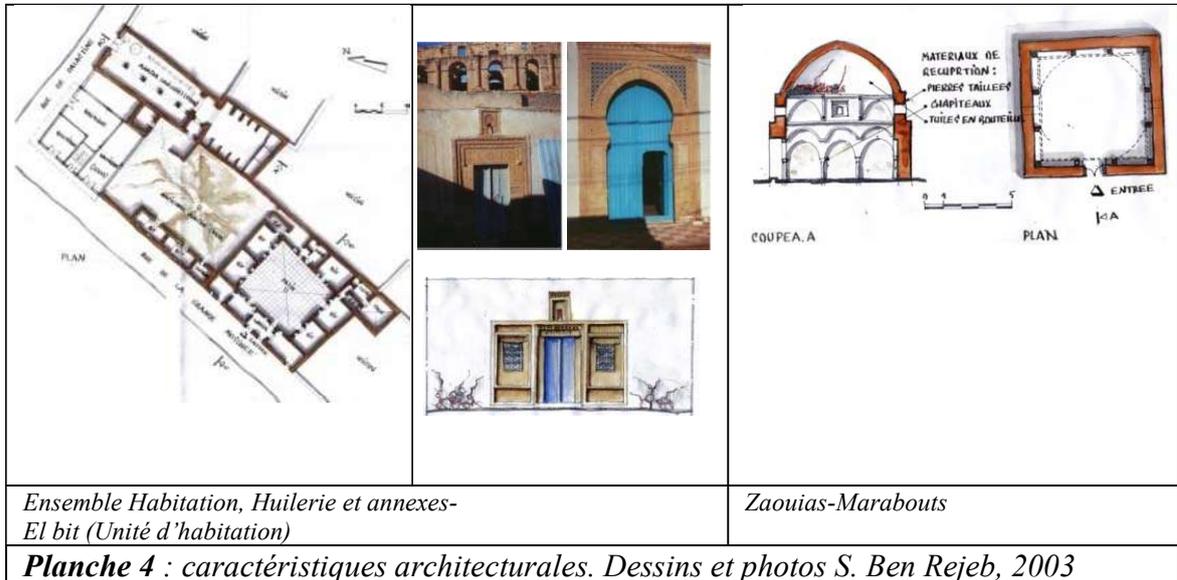


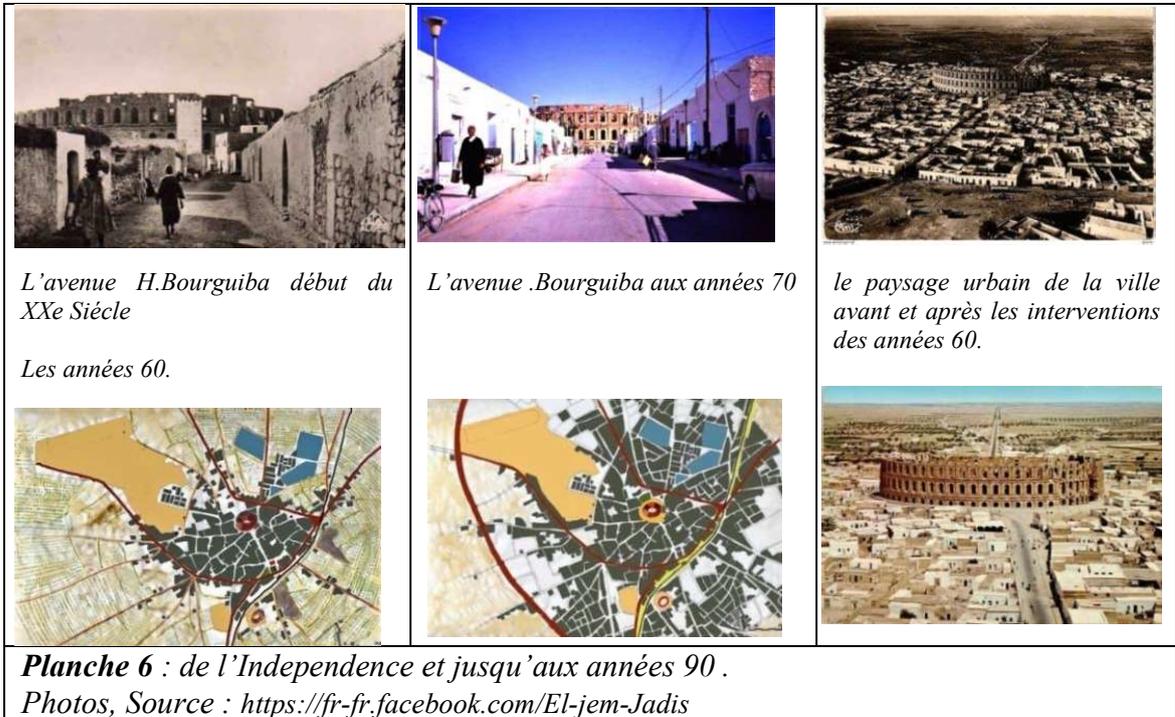
Cartographie S. ben Rejeb.



*Le paysage urbain de la ville vers la fin du XIXe et le début du XXe siècle.
Source : <https://fr-fr.facebook.com/El-jem-Jadis>*

Planche3 : *El jem – XIXe siècle.*







Plan de la ville d'El jem _ Décembre 2018
à partir du PAU de la ville, élaboré en 2004

Planche 7 : Etat Actuel. Cartographie et photos S. Ben Rejeb

Bibliographie :

- Abu Ubayd EL BEKRI, mort 478 Hj-1085Ap.J-C Edition Arabe : « *Al Masselek Wa Elmamalek* » » présentation et révision : Jamel Tolba, Dar EIKotob Al Ilmiyah- Beirut, Liban _ 1^{ère} Edition, 2003 _
Edition Française : « *Description de l'Afrique Septentrional par El Bekri* » traduite par Mac Gruckin De Slane, Imprimerie impériale, Paris, 1859, Page 52
- Abdoullah Ibn Mohamed ATTIJENI, « *Rihlet Attijeni* »(706-709 Hj 1306-1309 Ap.J-C) - révision et introduction : Hassen Hosni ABDELWAHAB- Addar al aarabiaLilKitab_ Tunisie, 1981.
- Abu Abdoullah AL ABDARI, (mort après 1300 Ap.J-C) « *Rihlet Al Abdari* ». Révision Ali Ibrahim KORDI, Editions Saad Eddine, Damas, 2005.
- Alhoussein Ibn Mohamed ALWIRTHILANI (1713 - 1779), « *Nozhat Alanthar* », Imprimerie Pierre F. Algérie, 1908.
- Mohamed HASSEN, « - الحفصي العهد في والبادية المدينة - *la Ville et la campagne en Ifriquia à l'époque Hafside* » , Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, Université de Tunis I- 1999.
- P-L GADRA, « *à l'amphithéâtre d'El Djem, Rapport du conducteur des ponts et chaussées, chef de section, au sujet des premiers travaux de déblaiement opérés lors de la construction de la ligne Sousse-Sfax* », Bulletin de la société archéologique de sousse, vol.N°13, 1909 Imprimerie Française, Sousse,
- Jaques REVAULT, « *Note sur l'habitation traditionnelle d'El Djem* », Cahier des arts et techniques nord-africaine N°6 , 1960-1961, Page 215
- Hedi SLIM, Encyclopédie berbère,16/1995, Edition électronique : URL :<http://encyclopedieberbere.revu.org/20182>.
- Hedi SLIM, « *les amphithéâtres d'El jem* » dans « *Comptes rendues des séances de l'académie des inscriptions et belles lettres* » ,130 e année, N°3, 1986, pp.440-469
- Aldo ROSSI, « *l'architecture de la ville* », Edition Infolio, Collection Archigraphy, 2006.
URL :http://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1986_num_130_3_14403
- Salim BEN REJEB , « *sauvegarde, dynamisation et mise en valeur du tissu ancien de la ville d'El jem. Stratégies et interventions : pour une nécessaire articulation du neuf et de l'ancien* ». Sous la direction de : Mme Leila AMMAR. 2003 . Université de Carthage, Ecole nationale d'architecture et d'urbanisme ENAU ;

- LA VIE COLONIALE, revue de la colonisation, du commerce et d'industrie. « *Actualité coloniales, l'amphithéâtre d'El Djem* ».Page 35. Source : Gallica.bnf.fr/Bibliothèque Nationale de France
- LE RADICAL, journal « *M. Fallières inaugure un chemin de fer, le 20 Avril 1911*», N° du 21Avril 1911. Page 2
- Règlement d'urbanisme de la ville d'El jem – Plan d'aménagement urbain 2004
- Loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018 relative au code des collectivités locales
- « *Gérer le patrimoine mondial culturel* », Manuel de référence, UNESCO – 2014.
- <https://fr-fr.facebook.com/El-jem-Jadis>
- <https://festivaleljem.tn/>
- <http://jeanclaudegolvin.com/el-jem/>
- <https://journals.openedition.org/ocim/1283>